

COMMUNIQUE DE PRESSE
Toulouse, le 6 juin 2019

« Territoires Engagés pour la Nature » - arrive en Occitanie !

A l'heure où dans le monde :

- 1 million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction au cours des prochaines décennies (soit 18%),
- 78% des habitats naturels sont dans un état de conservation défavorable en France,
- et que les scientifiques n'hésitent plus à parler de sixième extinction de masse,

Il est temps, plus que jamais, de protéger, préserver, valoriser et restaurer la biodiversité.

Le territoire d'Occitanie recèle une faune et une flore remarquables qu'il nous appartient de conserver pour nous-mêmes et les générations futures.

La démarche TEN, « Territoires Engagés pour la Nature »

Le Ministère de la Transition écologique et Solidaire, Régions de France, l'Agence Française pour la Biodiversité et les Agences de l'eau appellent les collectivités déjà actrices dans le domaine à rejoindre l'initiative TEN.

Action phare du Plan biodiversité, « Territoires Engagés pour la Nature » est le dispositif d'engagement des collectivités au titre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) et des Stratégies Régionales pour la Biodiversité (SRB). Avec ses partenaires pilotes de la démarche en Occitanie (Région Occitanie, DREAL, Agences de l'eau Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse, directions régionales de l'AFB), l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) Occitanie assure le déploiement de la reconnaissance TEN en Occitanie.

Comment devient-on un Territoire Engagé pour la Nature ?

Pour obtenir la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature », chaque collectivité (commune ou établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre) doit candidater sur la plateforme TEN Occitanie et s'engager à mettre en œuvre des actions pour la biodiversité, emblématique ou ordinaire, terrestre ou aquatique, urbaine ou rurale, dans les trois prochaines années.

La plateforme est accessible à l'adresse suivante : <https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/territoires/>

Qu'est-ce que TEN apporte aux collectivités ?

- Accès au « Club des TEN » pour bénéficier des ressources des nombreux partenaires nationaux et régionaux ainsi que des expériences des collectivités engagées pour faire émerger et mener des actions,
- Accès facilité à certains financements publics et au dépôt de dossiers d'autorisations environnementales,
- Accompagnement privilégié de l'ARB Occitanie pour le montage de projet,
- Acquisition de connaissances et compétences supplémentaires sur la biodiversité,
- Meilleure visibilité des actions en faveur de la biodiversité auprès des acteurs socio-économiques locaux et pour la mobilisation des citoyens,
- Valorisation nationale et locale des projets et bonnes pratiques : implication dans des événements phares, portrait des collectivités les plus remarquables relayés sur les réseaux régionaux et nationaux, etc.

En résumé

TEN ne s'adresse pas aux actions déjà réalisées mais facilite et valorise les projets en devenir. Une opportunité pour toutes les collectivités de concrétiser leur intérêt pour la sauvegarde et la valorisation de la biodiversité en région. L'objectif de TEN est d'encourager un réel engagement de chacun en faveur de la biodiversité.

**Chacun peut faire, à son niveau une action en faveur de la biodiversité.
Tous engagés pour la biodiversité !**

**TERRITOIRES
ENGAGÉS
pour la
NATURE**

Un dispositif du plan

**BIODIVERSITÉ.
TOUS VIVANTS !**

Contact : Cécile BEDEL
Chargée de projet-accompagnement des acteurs
Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie - Site de Toulouse
Tél : 05 61 39 67 94 - cecile.bedel@arb-occitanie.fr